

PRÉSENTATION DES RESSOURCES



CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION
2018-2019

Thème : « Répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945. Espaces et histoire »

Analyse du sujet :

« Répressions et déportations en France et en Europe. Espaces et histoire »

✚ **Les mots du sujet, par Martine Giboureau (5 mai 2018)**

Ce sujet digne d'un thème de recherche pour des étudiants en troisième ou quatrième année universitaire est extrêmement vaste pour des lycéens et a fortiori des collégiens. On ne peut que rappeler les conseils donnés les années précédentes : choisir un sujet plus précis au sein de ce thème, travailler sur des archives locales ...

Nous allons tenter de définir chacun des « mots » du sujet mais pour faire une première approche avec les élèves il semble préférable cette année de réfléchir selon la méthode journalistique élargie des cinq « W » : qui ? quoi ? quand ? où ? comment ? pourquoi ? conséquences ?

Chacun des points précis de cette réflexion peut être analysé grâce à des articles parus sur notre site : <http://www.cercleshoah.org/>. L'onglet « recherche » tout en haut de la page d'accueil permet de trouver ces articles.

✚ **Les mots du thème**

Il semble redondant de préciser « espaces et histoire » alors qu'auparavant sont précisés les espaces concernés, « Europe » dont « France » et le cadre chronologique, « 1939 – 1945 »

► **Espaces et histoire**

1939 – 1945 : le cadre chronologique est donc celui de la Deuxième Guerre mondiale. Mais le sujet précise l'espace à étudier, à savoir l'Europe et au sein de celle-ci plus particulièrement la France. On doit donc bien cerner la chronologie des conquêtes et occupations des pays conquis par l'Allemagne nazie et l'Italie mussolinienne. [La carte de l'Europe en 1943](#) met en évidence les pays de l'Axe

(Allemagne et Italie), leurs alliés, les pays conquis, les pays ennemis de l'Axe (Royaume-Uni) et les pays neutres (dont Espagne et Suisse). L'URSS, en partie seulement européenne, peut n'être considérée que sous l'aspect militaire à savoir l'avancée des troupes soviétiques libérant l'est de l'Europe jusqu'à leur arrivée à Berlin.

L'Europe connaît la fin de la guerre le 8 mai 1945, ce qui sera le terme de l'étude d'après la formulation du sujet (mais la Seconde Guerre mondiale ne s'achève que le 2 septembre 1945).

Pour étudier le cas de la France, plusieurs périodes sont à prendre en compte :

1939-1940 = **Troisième République.**

1940 – 1944 = **Régime de Vichy + autorités occupantes**, allemandes, italiennes.

Les cartes complexes de la France durant ces quatre ans (avec les divers changements, en particulier en novembre 1942) doivent être parfaitement maîtrisées.

1944 – 1945 = **Gouvernement provisoire.**

► **Répressions**

Répressions au pluriel : réprimer d'après les définitions les plus simples, c'est vouloir arrêter une action, détruire les effets de cette action, **punir ses auteurs**. Généralement ces actions sont des crimes, délits, mais aussi des révoltes.

Ce sont des **autorités politiques** s'appuyant sur des polices et la justice qui agissent contre des personnes considérées comme œuvrant dans l'illégalité aux yeux de ces autorités. Il faut donc que les élèves cernent qui sont ces autorités. En Europe, les différents gouvernements ont pu changer entre 1939 et 1945, comme c'est le cas en Italie, en France et en conséquence les personnes victimes de répression être poursuivies pour des raisons radicalement différentes. S'interroger sur les répressions c'est aussi en effet cerner celles qui sont les **cibles de ces répressions** : en France, s'agit-il seulement à partir de 1940 des résistants, ceux qui refusent les nouveaux cadres « légaux » imposés par Vichy ou les occupants ? Les lois restrictives qui s'imposent dans les espaces contrôlés par les nazis concernent aussi les juifs, les tsiganes, les homosexuels, les asociaux, et des otages, autant de personnes subissant la répression de la part des autorités ...

Avant 1939, en France le contrôle policier, la répression touchent les [Espagnols républicains](#) réfugiés en France, les gens du voyage, puis après septembre 1939 [les immigrés allemands](#) pourtant souvent venus en France car anti-nazis et les communistes du fait du pacte de non-agression URSS-Reich allemand. Après 1944, des prisonniers de guerre allemands et des tsiganes sont internés dans des camps en France.

Enfin il faut s'interroger sur **les formes prises par ces répressions** : propagande dénonçant les « opposants », chantage et menaces sur les familles, arrestations, tortures, exécutions (individuelles ou collectives dont massacres de masse), enfermements suite ou non à des déportations – voir ci-dessous - dans des prisons, camps d'internement, [camps de concentration](#), camps d'extermination ... *

► **Déportations (au pluriel) :**

il est inhabituel de voir ce mot au pluriel dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. On parle de déportation pour cette période quand des personnes arrêtées sont transférées hors de leur territoire, vers des camps installés sur l'ensemble du grand Reich.

[Etudier la déportation de répression et la déportation de persécution](#)

Les personnes arrêtées en France et internées dans les multiples camps créés sur le territoire français ne sont pas « déportées ». Les Allemands internés dans les camps de concentration nazis (dès 1933) ne sont pas « déportés ». Les travailleurs envoyés de force en Allemagne dans le cadre du [STO](#) se sont vu refuser le titre de « déportés du travail »*.

À partir des pays occupés, dont la France, ont été déportés des résistants (déportés politiques), des juifs et des tsiganes, des homosexuels, des « asociaux ». Certaines de ces personnes ont été détenues en tant qu'otages*.

La « géographie » de la déportation doit prendre en compte les espaces de départ (lieux d'arrestation et camps, prisons de transit), les sites des camps nazis et en fin de guerre le repli imposé aux prisonniers vers les camps au cœur du Reich (marches de la mort dès l'été 1944, celles de janvier 1945 et celles d'avril-mai 1945). Il est indispensable de bien cerner la différence entre des camps d'extermination, des camps de travail forcé et des camps mixtes (extermination et concentration)* créés dans le Grand Reich.

✠ **Espaces et Histoire :**

Nous avons évoqué la complexité et l'imbrication de la chronologie et des lieux durant la Seconde Guerre en Europe. Le mot « histoire » peut aussi renvoyer à l'histoire **des connaissances/reconnaisances** des acteurs, responsables des répressions et des victimes des répressions et/ou déportations. Les hommes politiques dirigeants successifs des pays européens depuis 1945, les historiens ont écrit des récits très divers depuis la fin de la guerre et encore aujourd'hui les débats sont vifs sur la « bonne » manière de raconter et d'expliquer les répressions et les déportations en Europe entre 1939 et 1945.

✠ **Les cinq « W » et autres questions : une autre approche possible**

► **Qui ?**

Les autorités nazies et fascistes, les gouvernements soumis aux occupants, collaborateurs sont ceux qui décident les répressions et permettent les déportations. Des résistants, des juifs et des tsiganes, des homosexuels, des « asociaux » sont les victimes de ces répressions, déportations.

► **Quand ?**

Dès 1924 en Italie fasciste, 1933 en Allemagne nazie, 1939 pour l'est de l'Europe (Pologne), 1940 pour les pays occupés à l'ouest de l'Europe, 1941 pour l'ouest de l'URSS ...

► **Où ?**

Les arrestations ont lieu dans tous les pays européens y compris la Suisse et l'Espagne mais les suites après ces arrestations sont très différentes selon les lieux, la date, la cause de l'arrestation.

► **Comment ?**

Dénonciations, traques, rafles, sont les moyens les plus fréquents pour trouver et arrêter les personnes poursuivies. Des moments-clés identiques sont souvent vécus par les victimes des répressions : interrogatoires avec tortures pour les résistants, transferts vers des prisons et/ou des camps de transit et regroupements, déportations en wagons à bestiaux, arrivée dans un des camps nazis, immatriculation, déshumanisation.

► **Pourquoi ?**

La traque de tout opposant « politique », de toute personne non conforme à l'idéal racial et social imposé par la propagande, de toute personne aidant les pourchassés, est une constante des pays totalitaires.

► **Conséquences ?**

Des millions de morts, des milliers de survivants à jamais traumatisés (ainsi que leurs descendants), mais aussi des milliers de personnes ayant résisté, ayant fait vivre les idéaux d'égalité, de solidarité, de fraternité, ayant lutté pour les libertés individuelles.

La défaite des puissances de l'Axe a permis le retour en Europe de démocraties certes imparfaites mais tendant à reconnaître les droits de tous les citoyens, quels que soient leurs religions, leurs origines, leurs sexes ...

PRÉSENTATION DES RESSOURCES



CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION
2018-2019

Thème : « Répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945. Espaces et histoire »

Le sujet 2019, très vaste, oblige à des choix. Le Service éducatif des Archives Départementales 04 propose des pistes de travail afin d'aborder sous un angle local les différents thèmes que le sujet permet de développer. Il est donc nécessaire de prendre en compte la chronologie particulière de la guerre dans les Basses-Alpes :

☒ Septembre 1939 – mai 1940 : la Troisième République et la chasse aux « indésirables »

[La III^{ème} République met en place des lois d'exception contre les « indésirables » étrangers ou individus considérés comme dangereux pour la Défense nationale et la Sécurité publique. Dès novembre 1938, un décret autorise l'expulsion, l'assignation à résidence ou l'internement des étrangers dans des « centres spéciaux ». A partir du 1^{er} septembre 1939, il est possible d'interner les étrangers « ressortissants de territoires appartenant à l'ennemi ». Beaucoup d'Allemands et d'Autrichiens antifascistes rejoignent alors le centre des Mées. Source : Robert Mencherini]

- ▶ *4 M 7, Police, correspondance et circulaires ministérielles*
Circulaire du Ministère de l'intérieur aux préfets, 7 juillet 1939 : surveillance des suspects en raison des menaces de guerre.
- ▶ *51 W 128, Tribunal de grande instance de Digne*
- Mesure de refoulement de Jean Schommer, Allemand arrêté dans les Basses Alpes, 25 février 1939
- Ordonnance de maintien en détention préventive, 25 août 1939
- Courrier du juge d'instruction au préfet, 19 septembre 1939
- Courrier de Jean Schommer au juge d'instruction, 17 septembre 1939

☒ Mai 1940 – novembre 1942 : les Basses-Alpes en zone dite « libre » et la répression par le régime de Vichy

Centres de rassemblement, groupements de travailleurs étrangers, centres de séjour surveillé :

[La Loi du 18 novembre 1939 vise les Français et les étrangers pouvant être dangereux. Ils peuvent être internés sur décision des préfets dans des centres de séjour surveillé (CSS) : c'est une mesure administrative et non plus judiciaire.

La loi du 27 septembre 1940 crée des Groupes de Travailleurs Etrangers (GTE) pour rassembler les immigrés de 18 à 55 ans « en surnombre dans l'économie nationale ». En octobre 1940, les juifs étrangers peuvent aussi être internés dans des camps spéciaux sur décision du préfet.

Le centre de Reillanne (ouvert en novembre 1942) dépend du service social des Étrangers créé par le ministère du travail de Vichy en 1941. Il héberge les familles de travailleurs étrangers (surtout des Mées). Il s'installe dans l'ancien couvent de Notre-Dame-des-Prés. Source : Robert Mencherini]

- ▶ *41 W 1, Préfecture, Camps de séjour surveillé des Basses-Alpes, correspondance, instructions (1940-1944)*

Tableau des divers centres de séjour surveillé

- ▶ *41 W 2, Préfecture, Camps de séjour surveillés de la Bégude et Oraison (1940-1944)*

Centre de séjour surveillé, liste nominative des hommes

- ▶ *41 W 3, Préfecture, Camp de Sisteron (1940-1944)*

Centre de séjour surveillé de Sisteron, courrier du préfet au ministre de l'intérieur, 15 janvier 1941

- ▶ *42 W 36, Préfecture, cabinet, Etrangers juifs, dossiers individuels*
Procès-verbal d'arrestation d'un juif sarrois devant être transféré au GTE des Mées, 21 décembre 1942
- ▶ *42 W 34, Préfecture, cabinet, Juifs, assignation à Résidence (1942-1943)*
- Courrier du préfet régional sur l'envoi de Juifs en résidence surveillée à Reillanne, 24 juillet 1942
- Camp de Gurs, notice individuelle d'une femme juive désirant rejoindre son mari à Reillanne, 20 juillet 1943
- Note sur les logements pour les israélites étrangers, section de gendarmerie de Forcalquier, 27 février 1942
- ▶ *42 W 2, Préfecture, cabinet, service du travail obligatoire*
Questionnaire sur le camp de Reillanne, 16 janvier 1952

La répression contre les Juifs

- ▶ *42 W 33, Préfecture, cabinet, Recensement des Juifs français et étrangers*
Arrêté sur le recensement obligatoire des Juifs, 1941
- ▶ *42 W 32, Préfecture, cabinet, Israélites français ou étrangers réfugiés ou établis en France depuis 1936*
 - Déclaration individuelle, Joseph Ohana
 - Télégramme, ministère de l'intérieur aux préfets de zone libre, 31 août 1942
 - Instructions données par l'intendance de police, 22 août 1942
 - Procès-verbal d'arrestation de 20 Juifs de Forcalquier, 26 août 1942

La répression contre la résistance

- ▶ *42 W 27, Préfecture, cabinet, tracts, menées anti-nationales*
Procédure contre M de Blicquy pour faits de résistance, 20 avril 1943
- ▶ *70 W 6, Inspection académique, sociétés. Epuration, sanctionnés réintégrés, résistances*
Sanctions contre des enseignants, 9 avril 1944
- ▶ *31 W 14, Préfecture, bureau des affaires scolaires et culturelles*
Note du recteur sur la distribution de tracts par des élèves du lycée Gassendi de Digne, 1942
- ▶ *Per 642, « Le Petit Marseillais »*
Article de loi sur la répression menée par Vichy, 24 septembre 1941

☒ **Novembre 1942 – septembre 1943 : Les Basses-Alpes occupées par les Italiens**

- ▶ *19 J 4, Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, tracts et coupures de presse*
 - Affiche de la 14^{ème} armée italienne, 16 août 1943
- ▶ *42 W 32, Préfecture, cabinet, Israélites français ou étrangers réfugiés ou établis en France depuis 1936*
 - Commandement italien de la place de Digne à la Préfecture au sujet de l'arrestation de Juifs et sujets anglo-américains, 24 février 1943
- ▶ *42 W 81, Préfecture, cabinet, Occupation italienne*
 - Lettre du préfet des Basses-Alpes au préfet régional, 6 avril 1943

☒ **Septembre 1943 – août 1944 : l'occupation allemande**

- ▶ *42 W 104, Préfecture, cabinet, actes de résistance*
Personnes arrêtées par les troupes d'occupation allemande

▶ *42 W 112, Préfecture, cabinet, personnes fusillées ou exécutées par les Allemands*

- Crime de guerre par l'armée allemande à Vachères, avril 1944
- Liste des crimes de guerre allemands à Barcelonnette, juin 1944
- Crimes de guerre ennemis (dont victime : Ernest Borrély), 8 mars 1945
- ▶ *Archives communales de Digne les Bains, 120 Fi 145*
Villa Marie-Louise, siège de la Gestapo à Digne
- ▶ *134 Fi 912, Office National des Anciens Combattants*
Photographie du Mas des Prés à Reillanne, plaque commémorative
- ▶ *42 W 35, Préfecture, cabinet, rapports de gendarmerie*
 - Télégramme, arrestation des Juifs de Reillanne, mai 1944
 - Rapport du chef du centre d'hébergement de Reillanne sur la rafle des Juifs, 14 mai 1944
 - Liste des Juifs arrêtés par les troupes allemandes à Peyruis, 2 décembre 1944
 - Rapports du commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-André sur les arrestations opérées par les autorités allemandes, 18 novembre 1943